

Demande de permis supplémentaires de chasse à l'ours pour non-résidents



Important : Remplissez ce formulaire si votre pourvoirie détient déjà une attribution de permis de chasse à l'ours pour non-résidents et que vous avez besoin de permis supplémentaires.

A. Propriétaire d'entreprise			
Nom	Prénom	Deuxième prénom	
Adresse postale (rue, appartement)	Ville	Province	Code postal
Téléphone (bur.) (dom.)	Numéro de carte Plein air		
B. Renseignements sur l'entreprise			
Nom de l'entreprise	Type d'entreprise <input type="checkbox"/> Pourvoirie <input type="checkbox"/> Guide I (Professionnel)		
C. Demande de permis			
<p>Important : (1) Les permis de chasse à l'ours noir pour non-résidents sont délivrés pour les zones d'aménagement de la faune 1 à 25. Il se peut que les permis ne soient pas disponibles ou en nombre très limité dans les « zones à forte demande de permis », notamment les zones 5, 6, 7, 10, 13 et 15. (2) Si vous détenez cinq permis ou moins dans une zone, vous pouvez demander jusqu'à six permis supplémentaires pour cette zone. Si vous détenez six permis ou plus dans une zone, vous pouvez demander jusqu'à douze permis supplémentaires pour cette zone.</p>			
Zone d'aménagement de la faune		Nombre de permis supplémentaires demandés	

D. Raison invoquée pour la demande

Expliquez brièvement pourquoi vous avez besoin de permis supplémentaires.

Important : Le MRNDE peut, à sa discrétion, demander des renseignements supplémentaires afin de valider votre besoin de permis supplémentaires.

E. Signature

Par la présente, je déclare que les déclarations et les renseignements que j'ai fournis dans cette demande sont exacts et vrais.

Signature du demandeur

Date (aaaa/mm/jj)

Envoyez le formulaire à l'adresse suivante :

Ressources naturelles et Développement de l'énergie
Direction du poisson et de la faune
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Téléphone : 506-453-3826
Télécopieur : 506-453-6699
Courriel : fw_pfwweb@gnb.ca

Les renseignements figurant dans cette demande sont obtenus en vertu de la *Loi sur le poisson et la faune*. Ces renseignements, une fois soumis, sont assujettis à la législation sur la protection de la vie privée telle que décrite dans la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

Réservé à des fins administratives